

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

Par arrêté du 4 septembre 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-Luz

Cette enquête publique se déroulera sur 33 jours consécutifs :

**du lundi 7 octobre 2024 à 9h au vendredi 8 novembre 2024 inclus jusqu'à
16h30.**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Jean-de-Luz qui vise :

- L'évolution du zonage de quartier Acotz, conformément à la décision du Tribunal Administratif de Pau du 30 novembre 2022 ;
- L'intégration des adaptations du règlement écrit prenant en compte le contexte territorial et législatif.

Ce projet a fait l'objet d'un avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine le 31 juillet 2024, concluant sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Monsieur Michel Cazaubon a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Françoise Lacoïn-Villenave en qualité de commissaire enquêtrice suppléant par décision de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Pau n° E24000074/64 du 7 août 2024.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- **sous format papier**, en mairie de Saint-Jean-de-Luz (Place Louis XIV, B.P 229, 64502, Saint-Jean-de-Luz) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- **sous format numérique** sur les sites internet du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5573> et sur le site internet de l'Agglomération (www.communaute-paysbasque.fr/enquetes-publiques)

Un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie de Saint-Jean-de-Luz, dans les mêmes conditions que celles établies ci-dessus pour la consultation du dossier d'enquête publique sous format papier.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser au commissaire enquêteur :

- **Par courrier**, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : « Monsieur le commissaire enquêteur – Modification n°2 PLU Saint-Jean-de-Luz – Mairie de Saint-Jean-de-Luz, Place Louis XIV, B.P 229, 64502, Saint-Jean-de-Luz », avec la mention « NE PAS OUVRIR » ;
- **Sur le registre en version papier** tenu en mairie de Saint-Jean-de-Luz aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **Par voie électronique**, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5573>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) en Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Place Louis XIV, B.P 229, 64502, Saint-Jean-de-Luz), les :

- **Le lundi 7 octobre 2024 de 13h30 à 17h30 ;**
- **Le lundi 21 octobre 2024 de 13h30 à 17h30 ;**
- **Le vendredi 8 novembre 2024 de 13h30 à 16h30.**

A l'issue de l'enquête publique,

- le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, 64100 Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- le dossier de modification n°2 PLU de Saint-Jean-de-luz, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification.

Les informations peuvent être demandées auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction générale adjointe de la stratégie territoriale, service Planification)

Le Président